



# MAIRIE DE PRUNIERES

Les plantas – 4 Place de la Mairie

05230 PRUNIERES

Téléphone : 04.92.50.65.89

Email : [contact@prunieres.fr](mailto:contact@prunieres.fr)

Web : [www.prunieres.fr](http://www.prunieres.fr)



enummoo=si\yil.eaieir.unq.vvwn\;eqthl

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 mars 2023

Suite à la convocation adressée par Jean-Luc VERRIER, Maire, à tous les conseillers municipaux et affichage en mairie, cette réunion s'est déroulée le mardi 21 mars 2023 à 19 h 00 dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON arrive à 19h14, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents, représentés ou ayant donné pouvoir : Monsieur Michel De RANCOURT a donné pouvoir à Pierre DOUSSOT.

Madame Martine MARSEILLE est désignée secrétaire de la séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils acceptent de rajouter deux points à l'ordre du jour : projet de délibération concernant l'adhésion au syndicat mixte ouvert Agedi selon la discussion sur le comparatif des logiciels métier, choix de commercialisation dans le cadre de la coupe de bois des parcelles 6 et 7.

Les conseillers approuvent.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil municipal en date du 19 janvier 2023.

**Le procès-verbal du 19 janvier 2023 est approuvé sans le vote de Madame Céléna MONDON qui arrive à 19h14.**

### A- ORDRE DU JOUR :

Monsieur Pierre DOUSSOT présente le compte administratif 2022 du budget de l'eau qui s'établit comme suit :

Par chapitre/opération, en investissement

	Dépenses		Recettes	
	Budget prévu en 2022	Réalisé 2022	Budget prévu en 2022	Réalisé en 2022
Excédent 2021 reporté			80 025,01 €	
Virement de la section de fonctionnement			53 368,37 €	
040- Amortissements	9 692,00 €	9 692,00 €	12 675,86 €	12 675,86 €
10- Dotations			2 000,00 €	2 180,56 €
13-Subventions d'investissement			11 003,76 €	11 003,76 €
16 Emprunts	5 000,00 €	2 500,00 €	380 000,00 €	399 500,00 €
0103 Rénovation du réseau d'eau potable	802 000,00 €	46 779,94 €	296 619,00 €	186 960,40 €
103- Réseau d'eau courant	19 000,00 €	819,57 €		
<b>TOTAL</b>	<b>835 692,00 €</b>	<b>59 791,51 €</b>	<b>835 692,00 €</b>	<b>612 320,58 €</b>

**Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.**

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**

Pierre DOUSSOT explique que le chapitre 040 concerne les amortissements des travaux et subvention des travaux. Les dotations enregistrent le fonds de compensation de la TVA reçue par la collectivité pour les travaux 2021. Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable ont concerné la tranche du Lauguet. En dépenses, on retrouve la part de remboursement du capital de l'emprunt au chapitre 16 et en recettes les 400 000 € d'emprunt contracté déduit des frais de dossier. Il rappelle qu'un emprunt à taux variable sur 20 ans a été souscrit pour financer les travaux et un autre à taux fixe sur deux ans dans l'attente du versement des subventions. Il proposera au Conseil de réaliser un prêt relais dans l'attente du versement du FCTVA des travaux de rénovation du réseau d'eau potable. La subvention d'investissement concerne le remboursement de la PVR et se retrouvera en dépense au budget principal. La Commune a perçu des acomptes de subvention pour les travaux de rénovation du réseau d'eau potable.

Par chapitre pour le fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Budget prévu en 2022	Réalisé 2022	Chapitres	Budget prévu en 2022	Réalisé en 2022
Excédent 2021 reporté			Excédent 2021 reporté	149 062,70 €	
Virement à la section d'investissement	53 368,37 €				
042-Opération d'ordre	12 675,86 €	12 675,86 €	042-Opération d'ordre	9 692,00 €	9 692,00 €
011-Charges à caractère général	106 235,00 €	4 491,76 €	70-Vente de produits	46 750,00 €	49 948,76 €
012-Charges de personnel	3 000,00 €	3 000,00 €	75-Autres produits de gestion		149,84 €
014-Atténuation de produits	20 000,00 €	15 810,00 €			
65 Autres charges de gestion	4 000,00 €	755,94 €			
66-Charges financières	4 745,38 €	851,70 €	76-Produits financiers		19,91 €
67-Charges exceptionnelles	1 500,00 €				
<b>TOTAL</b>	<b>205 524,61 €</b>	<b>37 585,26 €</b>		<b>205 524,61 €</b>	<b>59 790,60 €</b>

Pierre DOUSSOT fait remarquer que seule la facturation de l'eau finance le budget de fonctionnement. La Commune reverse l'ensemble des taxes modernisation et pollution inscrites sur les factures à l'Agence de l'eau.

### 1°) **Compte de gestion 2022 – budget de l'eau**

Monsieur le Maire et Pierre DOUSSOT présentent le compte de gestion 2022 du budget de l'eau, établi par le trésorier. Les écritures du compte de gestion sont conformes au compte administratif du budget de l'eau.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

### 2°) **Compte administratif 2022- Budget de l'eau**

Pierre DOUSSOT, 1<sup>er</sup> adjoint explique que les résultats du budget de l'eau 2022 se présentent de la manière suivante :

Réalisations de l'exercice :

Section d'investissement : dépenses : 59 791,51 € - recettes : 612 320,58 €

Section d'exploitation : dépenses : 37 585,26 € - recettes : 59 790,60 €

Résultats de l'exercice :

Section d'investissement : 552 529,07 €

**Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.**

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**

Section d'exploitation : 22 205,34 €  
Total des 2 sections : 574 734,41 €

Compte tenu des reports de l'année N-1, les résultats de clôture cumulés se soldent ainsi :

Section d'investissement : 632 554,08 €  
Section de d'exploitation : 171 268,04 €

Restes à Réaliser (RàR) à reporter en 2023 : dépenses : 756 500,00 € - Recettes : 100 000,00 €  
Soit un solde de RàR de : -656 500 €  
Total cumulé : 803 822,12 € - 656 500 € (solde RàR) = 147 322,12 €  
Le Maire quitte la salle. **La délibération est votée à l'unanimité.**

### **3°) Affectation des résultats du budget de l'eau :**

La section de fonctionnement du budget de l'eau fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 171 268,04 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé 2022 à prendre en considération pour l'affectation
+ 22 205,34 €	+ 149 062,70 €	+ 171 268,04 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 632 554,08 € pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement de 2021 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé à reporter (001)	Restes à réaliser	
			Dépenses	Recettes
+ 552 529,07 €	+ 80 025,01 €	+ 632 554,08 €	756 500,00 €	100 000,00 €
		- 23 945,92 €	- 656 500,00 €	

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

Le Conseil décide :

- D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :
- Besoin couverture de la section d'investissement /Dotation de réserves (1068) : 23 945,92 €
- Report de fonctionnement R 002 : 147 322,12 €
- de reporter à la section d'investissement du budget de l'eau 2023, l'excédent de financement cumulé.
- Report d'investissement (R 001) : 632 554,08 €.

Ces résultats seront repris au budget 2023.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

Monsieur Pierre DOUSSOT présente le compte administratif 2022 du budget principal qui s'établit comme suit :

Par opération, en investissement

Par chapitre/opération, en investissement

	Dépenses		Recettes	
	Budget prévu en 2022	Réalisé 2022	Budget prévu en 2022	Réalisé en 2022
Excédent 2021 reporté			223 911,85 €	

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**

Virement de la section de fonctionnement			332 631,72 €	
040-Amortissements			3 449,93 €	3 449,93 €
10-Dotations			45 000,00 €	42 338,13 €
13-Subventions d'investissement	11 003,76 €	11 003,76 €		
16 Emprunts	1 000,00 €		1 000,00€	
21-Immobilisations corporelles	49 612,00 €	8 250,46 €		
21 Immobilisations en cours	8 035,34 €	8 035,34 €		
0142-Voirie communale	40 000,00 €	34 399,24 €	6 000,00 €	
0143- Adressage	1 000,00 €	360,00 €		
0147-Enfouissement lignes/Belvédère	76 500,00 €	34 659,60 €		
0148- Véhicules			12 000,00 €	
0149-Enfouissement réseaux secs Le Serre	112 500,00 €			
0150- Embellissement/ aménagement	140 000,00 €	10 569,60 €	4 250,00 €	4 250,00 €
0151-Déploiement fibre (études)	1 000,00 €	1 000,00 €		
122311-Bâtiments communaux	172 036,84 €	10 028,87 €	12 000,00 €	15 919,85 €
177231511- Pompiers Incendie et secours (études)	71 049,56 €	11 005,68 €	14 000,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>683 737,50 €</b>	<b>118 312,55 €</b>	<b>683 737,50 €</b>	<b>83 957,91 €</b>

Monsieur Pierre DOUSSOT explique que les opérations « Adressage » et « Voirie communale 2022 » sont soldées en dépenses et en recettes. L'opération « Enfouissement des lignes » financée en grande partie par RTE a permis la réalisation des travaux d'aménagement de la Clouisse. La Commune a encaissé les soldes de subvention de la Région relatifs à l'achat du véhicule communal et à la rénovation de la salle des cérémonies sur l'opération « Bâtiments communaux ». L'opération « Embellissement/ Aménagement » concerne les premières études. Cette opération se poursuivra en 2023 avec les travaux d'aménagement d'une aire d'accueil au niveau de la baignoire à moutons et du cheminement du cimetière jusqu'à l'Eglise. Les opérations d'enfouissement des réseaux secs au Serre et défense incendie sont liés aux travaux de rénovation du réseau d'eau potable.

Par chapitre pour le fonctionnement :

Dépenses			Recettes		
Chapitres	Budget prévu en 2022	Réalisé 2022	Chapitres	Budget prévu en 2022	Réalisé en 2022
Excédent 2021 reporté			Excédent 2021 reporté	707 475,63 €	
Virement à la section d'investissement	332 631,72 €				
042-Opération d'ordre	3 449,93 €	3 449,93 €	042-Opération d'ordre		
011-Charges à caractère général	344 77,98 €	93 574,86 €	70-Produits	7 350,00 €	23 550,04 €

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**

012-Charges de personnel	111 231,00 €	82 841,01 €	73-Impôts et taxes	202 321,00 €	175 542,34 €
			74- Dotations, subventions	91 002,00 €	93 098,39 €
014-Atténuation de produits (Impôts et taxes)	145 058,00 €	44 781,00 €	013-Atténuation de charges		476,96 €
65 Autres charges de gestion	89 000,00 €	33 351,01 €	75-Autres produits de gestion	20 000,00 €	41 787,01 €
66-Charges financières			76-Produits financiers		4,23 €
67-Charges exceptionnelles	2 000,00 €		77-Produits exceptionnels		1 937,46 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 028 148,63 €</b>	<b>257 997,81 €</b>		<b>1 028 148,63 €</b>	<b>336 396,43 €</b>

En ce qui concerne le fonctionnement, le 1<sup>er</sup> adjoint informe que les frais d'énergie ont sensiblement augmenté en 2022 suite à l'éviction de la Commune des tarifs réglementés de vente par EDF. Il espère que la réintégration aux tarifs réglementés et le remboursement des sommes se fera en 2023. Une somme importante est dédiée à la participation de la Commune à la restauration scolaire de Chorges. Cette somme devrait augmenter si la convention RPI est signée. Le chapitre 014 fait apparaître les sommes prélevées par l'Etat avant encaissement sur la fiscalité locale.

#### **4°) Compte de gestion 2022 – budget principal**

Monsieur Pierre DOUSSOT informe que comme pour le budget de l'eau, les écritures du compte de gestion 2022 pour le budget principal est conforme au compte administratif.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

#### **5°) Compte administratif 2022- Budget principal**

Le compte administratif 2022 du budget principal se résume ainsi :

Réalisations de l'exercice :

Section d'investissement : dépenses : 118 312,55 € - recettes : 83 957,91 €

Section de fonctionnement : dépenses : 257 997,81 € - recettes : 336 396,43 €

Résultats de l'exercice :

Section d'investissement : - 34 354,64 €

Section de fonctionnement : 78 398,62 €

Total des 2 sections : 44 043,98 €

Compte tenu des reports de l'année N-1, les résultats de clôture cumulés se soldent ainsi :

Section d'investissement : 189 557,21 €

Section de fonctionnement : 785 874,25 €

Restes à réaliser (RàR) à reporter en 2023 : Recettes : 14 000,00 € - Dépenses : 206 140,00 €

Soit un solde de RàR de : - 192 140,00€

Total cumulé : 975 431,46 € - 192 140,00 € (solde RàR) = 783 291,46 €

Après la présentation des comptes, Monsieur le Maire quitte la salle pour le vote.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

#### **6°) Affectation des résultats du budget principal :**

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2022 de 785 874,25 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2022 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé 2022 à prendre en considération pour l'affectation
+ 78 398,62 €	+ 707 475,63 €	+ 785 874,25 €

La section d'investissement fait apparaître un excédent de financement cumulé de 189 557,21 € pour 2022. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2022 cumulé à l'excédent de financement de 2021 reporté. Afin de définir l'affectation du résultat de fonctionnement, l'excédent de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes.

Résultat de clôture de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat cumulé à reporter (001)	Restes à réaliser	
			Dépenses	Recettes
- 34 354,64 €	+ 223 911,85 €	+ 189 557,21 €	206 140,00 €	14 000,00 €
		- 2 582,79 €	- 192 140,00 €	

Le Conseil décide :

- D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la manière suivante :
  - Besoin couverture de la section d'investissement /Dotation de réserves (1068) : 2 582,79 €
  - Report de fonctionnement R 002 : 783 291,46 €

- De reporter à la section d'investissement du budget primitif 2023 l'excédent de financement cumulé.
- Report d'investissement (R 001) : 189 557,21 €.

Ces résultats seront repris au budget 2023. **La délibération est votée à l'unanimité.**

#### **7°) Vote des taxes directes locales pour 2023 :**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que suite à la réception en Mairie de l'état 1259 établi par la Direction Départementale des Finances Publiques, il y a lieu de voter les taux des taxes directes locales pour l'année 2023.

En 2020, les taux communaux étaient fixés à :

Taxe d'habitation :	2,17 %
Taxe foncière bâtie :	5,64 %
Taxe foncière non bâtie :	30,66 %

En 2021, suite aux réformes fiscales, les taux des taxes ont été fixés à :

Taxe foncière sur le bâti :	31,74 % (26,10 % taux départemental et 5,64 % taux communal)
Taxe foncière sur le non bâti :	30,66 %

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023.

Les taux seront établis de la manière suivante :

<b>Taxe foncière sur le bâti :</b>	<b>31,74 %</b>
<b>Taxe foncière sur le non bâti :</b>	<b>30,66 %</b>
<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>2,17 %</b>

**La délibération est votée à l'unanimité.**

#### **8°) Club des sports de la gendarmerie (CSLG) : demande de révision de la redevance d'occupation des parcelles communales :**

Monsieur le Maire informe qu'une convention d'occupation des terrains communaux lie la Commune de Prunières au Club sportif de la gendarmerie (CSLG) depuis 2009 moyennant le paiement d'une redevance d'un montant initial de 1 500,00 € révisé annuellement. La convention initiale a fait l'objet d'un avenant en date 29 septembre 2014. Par courrier daté du 25 janvier 2023, le CSLG sollicite les différentes structures concernées (Département, Smadesep, Commune de Prunières) afin qu'elles revoient à la baisse le montant des redevances d'occupations dues par l'association.

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**

**Les membres du conseil municipal rejettent la demande de révision du montant de la redevance d'occupation des terrains communaux dus par le CSLG et propose que l'association transmette une demande de subvention de fonctionnement et pour l'organisation d'une manifestation.**

#### **9°) Fête du miel : plan de financement**

Monsieur le Maire expose que depuis l'année dernière, la commune est en partenariat avec le CSLG pour organiser la fête du miel. Il souhaite renouveler cet évènement de valeur environnementale dont l'objet est de sensibiliser le public à la protection des abeilles et autres pollinisateurs indispensables à la préservation de la biodiversité. Cette manifestation est aussi l'occasion de valoriser les producteurs locaux, de proposer des ateliers de confection à destination des plus jeunes et des conférences.

L'édition 2023 de la fête du miel aura lieu le 12 août prochain.

Dans le cadre des 50 ans du Parc National des Ecrins, la commune peut déposer une demande de subvention de 750 euros selon le plan de financement suivant :

	Dépenses Prévisionnelles TTC	Recettes Prévisionnelles	
Prestations de service (jeux enfants, conférences...)	2 000,00 €	Parc National des Ecrins	750,00 €
Achats de fournitures	500,00 €		
Alimentation/Repas	500,00 €	Autofinancement	2 250,00 €
<b>Total</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 000,00 €</b>

**La délibération est approuvée avec deux abstentions : Robert FRAYSSINES et Evelyne PALMAS.**

#### **10°) Rénovation de la salle des fêtes : modification du plan de financement**

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers ont délibéré le 19 janvier dernier en approuvant un coût prévisionnel des travaux dans le cadre de la rénovation de la salle des fêtes d'un montant de 36 131,00 € HT. Il informe que le financement de l'Etat peut être majoré de 5 % si les travaux intègrent le Bois des Alpes ce qui porterait le montant prévisionnel des travaux à 41 662,52 €.

**Les élus rejettent la modification du plan de financement à l'unanimité.**

#### **11°) Etat d'assiette 2023 : Destination des coupes de bois**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2022-52 du 13 octobre 2022, le Conseil a approuvé l'état d'assiette pour l'année 2023 intégrant les coupes au sein de la parcelle 7. L'état d'assiette 2023 intègre également la parcelle 6. Il convient de définir le mode de commercialisation des coupes des parcelles 6 et 7 conformément au code forestier.

L'ONF a proposé à la commune une convention d'exploitation groupée de bois façonnés den assurant la gestion et le pilotage du chantier. L'estimation des recettes prévisionnelles est de 16 400 € HT. Les charges prévisionnelles s'élèvent à 14 806 € TTC soit une recette nette pour la commune de 1 430,00 € avant broyage. La recette prévisionnelle en considérant les coûts de broyage est ainsi estimée à moins de 300 euros.

Sur conseil de l'association des Communes forestières, il s'avère que la commune pourrait bénéficier d'une recette plus importante de la coupe (environ 7 000 €) en réalisant la vente de bois sur pied de gré à gré.

**La délibération est votée à l'unanimité.**

#### **B - INFORMATIONS DIVERSES :**

⇒ **Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil municipal :**

Le Maire présente les décisions en l'espèce :

- Renouvellement de l'adhésion de la Commune à l'AMF 05, à l'association des Communes forestières et à l'association des élus de la montagne.

Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**

⇒ **Repas des aînés, élus et collaborateurs**

Le traditionnel repas des aînés qui n'a pas pu être organisé depuis deux ans suite à la période Covid, est programmée le 14 mai 2023. Les aînés de 70 ans et plus seront conviés au restaurant « Le Mélézin » aux Gourniers à Réallon. Un covoiturage sera organisé au départ de la Mairie.

⇒ **Réunion publique ouverte à tous sur les chiens de protection**

Une réunion publique sur la thématique des chiens de protection sera organisée le 10 mai à 15h00. La réunion sera organisée en deux temps : une partie théorique à la mairie et une partie technique à la ferme du « GAEC l'Agneau des Montagnes. »

⇒ **Marchés publics en cours**

La Commune a lancé deux marchés publics qui sont en cours d'attribution. Le 1<sup>er</sup> concerne une étude de programmation et de faisabilité technique, financière et énergétique du bâtiment de la mairie et de ses annexes. Le second qui sera publié courant avril, traitera d'une étude de faisabilité pour la rénovation du bâtiment de la « Bascul' ».

⇒ **Schéma de cohérence territorial (SCOT)**

Monsieur le Maire informe que le projet du SCOT a été lancé sur le territoire de Serre-Ponçon le 13 mars 2023. Un SCOT est un document de planification de l'aménagement du territoire avec lequel chaque PLU communal devra être compatible. Des ateliers préalables auront lieu sur toutes les communes. Le SCOT est prévu d'être validé en 2025.

**C – TOUR DE TABLE DES ELUS :**

⇒ Monsieur Jacques BILLON-TYRARD informe que les travaux de la « baignoire à moutons » et le cheminement sécurisé prévu du cimetière à l'Eglise vont bientôt débiter.

⇒ Monsieur le Maire informe qu'une réunion avec le bureau d'études ATM et les représentants de la Commune est prévue le 23 mars prochain pour présenter l'avant-projet de la rénovation-extension de la cabane Fleureau. Il sera présenté au Conseil municipal prochainement.

⇒ Monsieur Robert FRAYSSINES a assisté à une réunion « Mobilité douce » organisée par la Communauté de communes. Il informe que des panneaux signalétiques indiquant les sentiers de randonnées vont être installés sur chaque commune concernée.

⇒ Les devis concernant la table d'orientation qui sera installée à la Clouisse seront étudiés par la Commission Embellissement de la commune le 29 mars 2023 à 18h00.

**La séance est levée à 23 h 00.**

**Prunières, le 27 mars 2023**

**Le Secrétaire de séance  
Martine MARSEILLE**

**Le Maire  
Jean-Luc VERRIER**



Le secrétariat de mairie est ouvert le Lundi de 14h à 17h, et le Jeudi de 09 h à 11 h 30.

**Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture de la Mairie et sur le site internet.**